Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2022

DELIBERATION N° 98/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

DATE DE
CONVOCATION
26 octobre 2022

L'AN DEUX MIL VINGT ET DEUX, le 17 NOVEMBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

DATE D'AFFICHAGE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Madame Corinne DROUEN - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Catherine LEFEBVRE - Monsieur Germain LELARGE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Didier PAPELOUX.

29 octobre 2022

EXCUSÉS: Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Madame Anne JOSEPH.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice 14 Présents 11 A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Sophie DIERRE

Présents 11 Votants 13

CONVENTION POUR LE MAINTIEN D'UN PANNEAU PUBLICITAIRE SUR UN IMMEUBLE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que l'hôtel-restaurant « le Bellevue » sollicite le maintien d'un panneau publicitaire sur la terrasse du Garage (immeuble communal).

Monsieur le Maire propose que pour l'année en cours :

- Une Convention à titre précaire soit établie avec « le Bellevue ». Elle définit pour l'année 2022 le montant des charges :
 - Les frais d'apposition de publicité sur le garage,
 - le forfait pour l'éclairage.
- La taxe sur la publicité reste inchangée.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE son accord sur la proposition de Monsieur le Maire.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire

Michel MARESCOT